

## Gaz de schiste : 3 bonnes raisons d'être contre

Par Franck Laval

Ce choix énergétique absurde est aux antipodes de la lutte contre le réchauffement climatique, lourd de conséquences environnementales et agrémenté d'un conflit d'intérêts. La chronique de Franck Laval, d'Ecologie sans frontière.

Il existe un risque d'expertise faussée concernant l'évaluation de l'impact environnemental des gaz de schiste: les ministères de l'Ecologie et de l'Energie ont mandaté le même organisme pour mener cette expertise que celui qui a validé les permis de recherche!



Les députés européens d'Europe-Ecologie José Bové et Eva Joly sortent de la grotte de Labeil après une visite, le 4 février 2011, à Lauroux, où ils sont venus militer contre le gaz de schiste. ERIC CABANIS/AFP

Mais reprenons depuis le début... La technique d'extraction du gaz de schiste consiste à injecter dans le sous-sol de très grandes quantités d'eau additionnée de produits chimiques afin de faire exploser la roche pour récupérer le gaz. Cette technique s'avère non seulement extrêmement dangereuse pour l'environnement, risquant de contaminer les nappes phréatiques et de détruire la biodiversité, mais contribue également au réchauffement climatique. Selon une étude américaine, au cours du cycle de vie d'un puits moyen de gaz de schiste, entre 4 à 8 % de la production totale du puits s'échappe dans l'atmosphère sous forme de méthane à cause du processus de fracturation hydraulique de la roche

Conformément au Code minier, les permis de recherche des gaz de schiste doivent être soumis avant délivrance à l'avis du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET), plus communément appelé le Corps des Mines. Trois permis de recherche ont ainsi été signés le 1er mars 2010 par le gouvernement dans la plus grande discrétion sans qu'on sache quoi que ce soit des appels d'offre. Qui plus est, l'accès aux arrêtés complets est difficile à trouver alors même que la Convention d'Aarhus, ratifiée par la France en 2002, garantit le droit d'accès à l'information pour tous en matière environnementale.

A la suite de la contestation grandissante des associations, des élus et des citoyens, le ministère de l'Ecologie et celui de l'Energie ont annoncé début février le lancement d'une mission conjointe du CGIET et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) afin d'éclairer le gouvernement sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des gaz et huiles de schiste. Un rapport d'étape est attendu mi avril 2011 et le rapport final pour le 31 mai. En fonction des conclusions de ces rapports, les travaux de recherches pour le moment suspendus reprendront ou non.

Cependant, il est permis de douter que le Corps des Mines qui a validé les permis d'exploration des gaz de schiste remettra en cause son propre avis en déclarant les techniques d'exploration et d'extraction dommageables pour l'environnement. Un doute légitime pèsera sur les résultats de leur étude. Or, au vu des risques considérables encourus pour l'environnement, aucun doute n'est permis! Comme pour le choix nucléaire dans les années 70, le choix des gaz et huiles de schiste se fera t'il sans demander l'avis aux Français?

Chef de file des opposants à ce choix absurde, José Bové dénonce les impacts environnementaux et sanitaires liés au processus d'exploration et d'extraction. Un simple regard aux Etats-Unis et Canada suffit à nous convaincre de l'ampleur de la catastrophe écologique qui nous attend en France si ce choix est fait.

Afin d'évaluer ces impacts environnementaux de manière transparente et objective, il est indispensable de confier une véritable mission d'expertise à un organe indépendant et impartial. Il est inadmissible d'ignorer l'avis des citoyens sur un sujet aussi lourd de conséquences. Il est donc urgent d'inscrire cette problématique au sein du grand débat national sur l'énergie que les écologistes souhaitent depuis tant d'années.

En conséquence, Ecologie sans frontière se réserve le droit de mettre tout en oeuvre juridiquement pour faire cesser ce conflit d'intérêts et faire respecter les obligations de transparence dans ce dossier.

*Franck Laval, président d'Ecologie sans frontière, avec Hélène Marchand, chargée de mission, pôle juridique d'Ecologie sans frontière.*